

## **PROPOSITIONS DU BEE AU SOMMET EUROPÉEN DE PRINTEMPS**

Le BEE attend du Conseil bien plus que des déclarations générales d'intention et de belles paroles sur le développement durable et l'éco-innovation. Il espère que le Sommet européen de printemps s'efforcera sérieusement de combler les lacunes de mise en œuvre des objectifs. Les déclarations du Sommet de Göteborg et de plusieurs sommets européens de printemps doivent absolument se concrétiser. Un déficit d'action se fait sentir depuis longtemps lorsqu'il s'agit de véritablement commencer à utiliser des instruments efficaces.

Or, ces instruments efficaces sont bien connus, mais ils exigent du courage et de la créativité politiques, car certaines règles du marché doivent changer si l'on veut prendre au sérieux l'éco-innovation. Il y a trop longtemps que les dinosaures des industries européennes profitent de la manne de subventions directes ou indirectes et du manque d'internalisation des coûts externes, alors que de nombreuses sociétés qui font de l'éco-innovation s'essoufflent sur les petits chemins jusqu'à tomber d'épuisement.

Il y a de belles déclarations pour encourager les innovations et la recherche & développement – et ce sont des questions effectivement importantes – mais le principal goulet d'étranglement pour que l'on puisse passer à des produits, des services et des modes de production et de consommation durables est le manque de pénétration du marché. Comme le recommande le rapport de Wim Kok, il faut un cadre réglementaire pour permettre aux éco-innovations de mieux se positionner sur le marché.

**Le BEE lance donc un appel urgent au Conseil européen de printemps pour qu'il confirme que le processus de Lisbonne s'inscrit bien dans la Stratégie de développement durable de l'UE et qu'il a de ce fait des répercussions sur les choix politiques à faire immédiatement et à court terme. La dimension de l'environnement ne peut pas attendre et les exigences environnementales contribueront à l'établissement d'une économie dynamique et efficace, tournée vers l'avenir, qui dispose d'un fort potentiel d'exportation et offre aux citoyens une qualité de vie élevée. Les perspectives dramatiques en matière de changement climatique rendent ces décisions d'autant plus urgentes.**

**Pour favoriser de véritables progrès, le Conseil européen de printemps doit se mettre d'accord sur des engagements et des délais concrets qui permettront de mettre en place un certain nombre de mesures à l'appui des déclarations générales d'intention :**

1. L'adoption, en 2005, d'une stratégie d'introduction à court terme d'un ensemble cohérent d'instruments articulés sur le marché dans le cadre des politiques environnementales. Cette stratégie devrait proposer des mesures concrètes – et notamment un cadre réglementaire – permettant de mettre en œuvre l'objectif convenu en matière de prix, ce qui donnerait au marché les signaux appropriés en faveur des produits et des services éco-efficaces. Des propositions concrètes d'internalisation des coûts externes dans le domaine de l'énergie, des transports et de l'agriculture doivent y être incluses. La Commission européenne a déjà annoncé une Communication à cet effet en 2004. Il ne faut pas que le Conseil accepte un nouveau retard.

2. L'engagement de lancer – là aussi en 2005 – de grandes campagnes dans chaque pays en matière de marchés publics écologiques, sur la base de plans d'action qui engagent les pouvoirs publics à appliquer dans tous les domaines une politique de marchés publics écologiques. Le BEE recommande que les gouvernements mettent en place des conditions obligatoires d'achat écologique, du moins dans des secteurs prioritaires déterminés tels que les équipements permettant de faire des économies d'énergie.
3. L'adoption, au Conseil européen du printemps 2006, d'un programme d'action concret pour réformer "*les subventions qui ont des effets négatifs considérables sur l'environnement et qui sont incompatibles avec le développement durable*". Le Conseil européen du printemps 2003 a demandé au Conseil Ecofin de préparer ce programme, mais le Conseil Ecofin a jusqu'à présent refusé d'agir. Le Conseil devrait déjà fixer 2010 comme date limite de mise en œuvre pleine et entière de ce programme d'action.
4. Le démarrage en 2005 d'une initiative visant à promouvoir la réforme environnementale de la fiscalité dans toute l'Union européenne.
5. L'adoption des suggestions faites en procédant à l'évaluation du Plan d'action de l'Union européenne en faveur des éco-technologies ; la demande au Conseil européen du printemps 2006 de préparer un plan d'action sur les objectifs de performance en matière de produits et de services, en vue de renforcer l'éco-innovation et d'accroître considérablement l'efficacité énergétique de l'économie de l'Union.
6. Un appel lancé à la Commission pour que la stratégie thématique sur l'utilisation et la gestion durables des ressources, dont la publication est prévue pour juin 2005, soit fondée sur des buts ambitieux, des objectifs concrets, des échéances et des mesures permettant d'utiliser les ressources de façon durable et efficace.
7. La décision d'élaborer dans tous les Etats membres des politiques d'investissement public en matière de logement et de transports durables, dans le sens des propositions du BEE, de la Confédération européenne des Syndicats et de la Plate-forme Sociale, et d'échanger des expériences à cet égard au moment de la tenue du Conseil européen du printemps 2006.
8. L'engagement de chacun des Etats membres à mettre en place des dispositions d'accès à un capital-risque respectueux de l'environnement d'ici la fin 2006.
9. Le démarrage en 2005 à l'échelle de l'UE et dans tous les Etats membres d'un dialogue actif sur les partenariats d'éco-innovation avec tous les acteurs, en particulier ceux à l'avant-garde. Ce dialogue servirait à répondre aux besoins économiques, sociaux et environnementaux.

**Outre ces mesures spécifiques, nous demandons au Conseil européen de :**

- a. confirmer l'engagement de l'UE à l'égard du développement durable comme cadre global de toutes les politiques intérieures et extérieures de l'Union, clairement doté d'une dimension environnementale ; confirmer aussi les responsabilités et le rôle de leader de l'UE au niveau mondial et faire bon accueil aux propositions de la Commission destinées à mieux s'attaquer aux tendances non durables en visant la réalisation de changements structurels au sein de l'économie et la fixation d'objectifs et d'échéances concrètes et mesurables – avec démarrage immédiat ;

- b. confirmer que cet engagement jouera un rôle fondamental dans les nouvelles négociations sur les Perspectives Financières pour la période 2007-2013 ;
- c. souligner que le processus de Lisbonne doit considérer les engagements de l'UE à l'égard du Protocole de Kyoto, les politiques ambitieuses post-Kyoto en matière de climat et l'engagement à découpler les transports de la croissance économique comme des défis nécessaires et positifs, qui favoriseront l'innovation, protégeront la santé publique, renforceront la compétitivité et diminueront la dépendance vis-à-vis des importations de combustibles fossiles ;
- d. souligner que, comme le dit la Commission, une croissance économique qui néglige "*les défis liés aux ressources et à l'environnement*" sapera son propre potentiel de croissance et souligner que ceci veut également dire que l'élaboration et la mise en œuvre des politiques environnementales ne doivent pas être ralenties ;
- e. souligner que l'objectif de l'UE de "*stopper le déclin de la biodiversité en Europe à l'horizon 2010*" doit être considéré comme un investissement pour l'avenir et jouer un rôle dans toutes les décisions appropriées se rapportant aux activités économiques, en particulier en ce qui concerne le développement d'infrastructures comme celles qui sont proposées dans le cadre des projets de transports "Quick Start" ; rappeler la recommandation faite par le Conseil européen de Göteborg de 2001 de diminuer le rôle relatif des transports routiers et de limiter l'impact des transports sur l'environnement ;
- f. mettre l'accent sur les avantages potentiels d'avoir un programme REACH qui soit solide. La Commission a élaboré une proposition qui, sous la pression de l'industrie traditionnelle, rend déjà moins efficace la protection de la santé publique et de l'environnement. Or, le programme REACH doit être renforcé et non affaibli. Un atelier organisé sous la Présidence des Pays-Bas a d'ailleurs conclu une nouvelle fois que "*le coût du système est largement compensé par les bénéfices*".

## **“LA STRATÉGIE DE LISBONNE” A BESOIN D’UNE DIMENSION ENVIRONNEMENTALE FORTE**

### **LE LIEN A ÉTÉ ÉTABLI EN 2001**

Le Conseil européen de Lisbonne a établi en 2000 une stratégie de dix ans visant à faire de l'Europe d'ici 2010 "l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale". La Stratégie de Lisbonne a mis en place une nouvelle méthode de coopération politique, baptisée la "méthode ouverte de coordination" – où les Etats membres coopèrent et échangent volontairement leurs meilleures pratiques sous la coordination de la Commission – afin de s'occuper dans ce cadre des activités pour lesquelles l'UE n'a aucune compétence constitutionnelle. Le Conseil se réunit maintenant au printemps de chaque année pour faire le suivi de la Stratégie de Lisbonne et déterminer de nouveaux objectifs à cet égard. Lors du Conseil européen de Stockholm, en 2001, il a été décidé d'ajouter la dimension du développement durable à la politique économique et sociale comme troisième "pilier" du processus de Lisbonne. Cette décision s'est concrétisée trois mois plus tard, au Sommet de Göteborg, sous la forme d'une Stratégie de Développement Durable proposée par la Commission. Le BEE a joué un rôle actif dans la préparation de cette stratégie et s'est montré assez satisfait de la proposition finale publiée par la Commission.

## **REVOIR LA STRATÉGIE DE LISBONNE DOIT RENFORCER CE LIEN ET NON L'AFFAIBLIR**

Comme la Stratégie de Lisbonne devait être revue, un Groupe de Haut Niveau s'est réuni sous la direction de l'ancien premier ministre des Pays-Bas, Wim Kok, et a publié en novembre 2004 un rapport sur la révision à mi-parcours de la Stratégie de Lisbonne. Le BEE s'est félicité du rapport de Wim Kok<sup>1</sup>, et en particulier de ses recommandations en ce qui concerne l'éco-innovation, l'obtention d'un juste prix en éliminant les subventions nocives, la fourniture de capital-risque respectueux de l'environnement et les marchés publics écologiques. Toutefois, le BEE a critiqué le rapport en raison de son soutien inconditionnel au programme d'infrastructures "Quick Start", qui a des effets potentiellement préjudiciables sur le plan économique, social et environnemental.

Le 2 et le 9 février 2005, la Commission a publié un certain nombre de documents pour qu'ils soient discutés au Sommet de printemps. Ces documents émettent des messages à caractère contradictoire. Les propositions de revitalisation du processus de Lisbonne ne mentionnent que pour le principe l'objectif plus large du développement durable, mais elles indiquent néanmoins qu'il pourrait être lourd de conséquences de ne tenir aucun compte des questions d'environnement. Toutefois, le message central est que la croissance économique et la création d'emplois sont maintenant les véritables priorités et que les intérêts en matière sociale et environnementale doivent passer au second plan et prendre patience. Par contre, "l'Examen de la Politique Environnementale 2004" et "la Communication de la Commission sur la Révision de la Stratégie de l'Union européenne en faveur du Développement Durable pour 2005" soulignent que l'Union européenne ne fait pas suffisamment de progrès au niveau du traitement des problèmes d'environnement, que l'existence et la taille de ces problèmes pourraient avoir un impact négatif sur le potentiel économique de l'Union et que le traitement de ces problèmes n'aura pas d'impact négatif sur l'économie et pourrait même s'avérer nettement positif...

### *Citations d'Eurobaromètre au sujet de la Stratégie de Lisbonne*

"La grande majorité des personnes interrogées considèrent que les politiques visant à protéger l'environnement constituent avant tout une incitation à innover (64%) et non un obstacle aux performances économiques (20%)". "Les chômeurs (58%) perçoivent nettement moins positivement que les cadres (77%) les conséquences de ces politiques en termes d'innovation".

"Quand il s'agit de faire un choix, les citoyens de l'Union européenne privilégient la protection de l'environnement par rapport à la compétitivité de l'économie (63% contre 24% qui ne partagent pas ce point de vue)".

## **LES DÉCLARATIONS DE PRINCIPE NE SUFFISENT PAS**

Plus que les rapports précédents, le rapport de printemps "2005" de la Commission est principalement consacré à l'agenda économique de Lisbonne et n'intègre pas réellement les dimensions sociales et environnementales, conformément à l'ambition de la Commission depuis le Sommet de Göteborg de 2001. Le cadre global du développement durable est mentionné pour le principe mais il n'y a que l'éco-innovation qui fasse l'objet d'une attention particulière. Il semble que l'objectif souvent négligé selon lequel la stratégie de développement durable ferait partie intégrante du processus de Lisbonne ait maintenant été ouvertement laissé de côté. On doit

<sup>1</sup> [http://www.eeb.org/press/2004/pr\\_EEB\\_welcomes\\_03\\_11\\_04.htm](http://www.eeb.org/press/2004/pr_EEB_welcomes_03_11_04.htm)

considérer ceci comme une perte capitale et un retrait politique par rapport à l'objectif d'améliorer la cohérence des politiques et l'intégration entre les trois dimensions du développement durable.

Le premier message de la Commission Barroso au grand public, c'est que ce rapport de printemps constitue un pas en arrière important sur le plan politique par rapport aux précédents rapports et qu'il renonce à l'ambition d'arriver à une intégration équilibrée de ces trois dimensions dans le processus de Lisbonne. La publication, une semaine plus tard, des Communications sur l'Agenda Social, le Climat et le Développement Durable a paru compenser dans une certaine mesure les déceptions suscitées par la Communication sur la Stratégie de Lisbonne, sans pouvoir dissimuler le manque de choix politiques en faveur d'une intégration véritable.

Ces dimensions doivent être intégrées toutes les trois dans le modèle économique et nous désapprouvons la suggestion selon laquelle l'économie est prioritaire et l'argent qu'elle génère servira à la mise en oeuvre des mesures sociales et environnementales. Il faut que l'Europe travaille dur pour créer simultanément des approches avantageuses pour les trois dimensions, mais c'est une tâche qui requiert de la créativité et de l'ambition.

#### *La métaphore des trois enfants*

Dans le discours qu'il a prononcé devant le Parlement européen, M. Barroso a parlé du développement durable en disant : "C'est comme si j'avais trois enfants : l'économie, l'agenda social et l'environnement ; si l'un de mes enfants est malade (l'économie), je lui accorde toute mon attention jusqu'à ce qu'il soit rétabli mais cela ne veut pas dire que j'aime moins mes autres enfants". Le problème majeur à notre avis, c'est que la Commission ne se rend pas compte que l'enfant qui garde le silence (l'environnement) a une maladie mortelle qui va miner la santé de toute la famille, alors que l'enfant qui se fait remarquer (l'économie) est seulement enrhumé".

### **EXAMINONS DE PLUS PRÈS LES DOCUMENTS IMPORTANTS**

*Communication de Lisbonne : "Travaillons ensemble pour la croissance et l'emploi – un nouvel élan pour la Stratégie de Lisbonne"*

Le BEE se félicite que dans ce document, la Commission qualifie le développement durable d'"objectif global" et reconnaisse l'importance de l'éco-efficacité. Ce sont là des éléments importants de la Communication. Par contre, dans les textes d'importance cruciale du rapport central, il manque des mesures concrètes qui aideraient les éco-innovations à développer la demande et conquérir des marchés, tels que la fourniture de capital-risque respectueux de l'environnement, les marchés publics écologiques, l'utilisation d'instruments économiques et l'abolition des subventions nocives. Ces mesures auraient dû être mentionnées dans la section du rapport traitant des réformes économiques. De même, on trouve peu de choses sur l'éco-efficacité et la productivité des ressources dans la section traitant de la recherche. Plusieurs de ces éléments figurent dans divers autres rapports préparés en vue du sommet européen de mars 2005, mais ils auraient dû se trouver dans le rapport central puisque ce sont des outils de mise en oeuvre tout à fait capitaux. Il appartient maintenant au Conseil européen de printemps de mettre fermement au premier plan ces mesures en les accompagnant d'un calendrier et d'échéances explicites.

*Citations du rapport de Wim Kok*

"Premièrement, il y a lieu d'encourager les innovations éco-efficaces dans les grandes décisions d'investissement, notamment dans les secteurs de l'énergie et des transports. Il est essentiel d'établir un cadre réglementaire approprié pour permettre le recours aux éco-innovations sur les marchés. Actuellement, les prix sont faussés sur certains marchés, ce qui entraîne une mauvaise affectation des ressources et a des effets dissuasifs sur les investisseurs et les acheteurs. Les prix du marché doivent refléter les coûts réels des différents biens et services pour la société. Cela requiert une suppression progressive des subventions ayant des effets préjudiciables sur l'environnement et une prise en compte graduelle des externalités dans les prix, compte tenu d'autres objectifs stratégiques tels que la compétitivité dans l'économie mondiale et les aspects sociaux".

*Communication de la Commission sur la Stratégie de Développement Durable : "Examen de la stratégie de l'Union européenne en faveur du développement durable pour 2005 : premier bilan et orientations futures"*

Bien que le document de révision de la stratégie de développement durable ne sorte que dans le courant de l'année, ce document préliminaire offre déjà une bonne base générale pour préparer la révision, qui devra présenter des mesures énergiques car les tendances non durables n'ont pas été freinées jusqu'à présent.

Le BEE se félicite de la reconnaissance par la Commission des lacunes de mise en oeuvre des objectifs. Il se félicite aussi des ambitions exprimées par la Commission pour renforcer et rendre opérationnelle la stratégie de développement durable et maintenir l'UE en position de leader dans ce domaine. L'attention accordée à la clarification des objectifs et des échéances, l'amélioration du suivi et de la communication des résultats ainsi que l'amélioration de la définition des changements structurels nécessaires et de la participation des parties prenantes sont tous des points positifs. Sont également importants les plans qui visent à accroître l'intégration de la dimension extérieure et à examiner les relations entre la stratégie de développement durable et les politiques extérieures de l'UE. Toutefois, le BEE a des doutes au sujet de la suggestion de présenter de *nouveaux* objectifs prioritaires, car il estime primordial que les objectifs existants (stratégie de développement durable et 6<sup>ème</sup> programme d'action pour l'environnement) soient effectivement mis en œuvre<sup>2</sup>. De toute façon, il est inacceptable d'affaiblir les objectifs antérieurs ou de retarder les mesures à prendre en raison de la réouverture du débat sur les objectifs.

La révision de la Stratégie de Lisbonne doit essentiellement porter sur les activités et les décisions politiques nécessaires à la mise en oeuvre des objectifs existants. Il faut prendre des mesures concrètes très importantes pour adapter les règles du marché en faveur d'une production et d'une consommation durables. Dans la Communication sur la stratégie de développement durable, l'importance d'instruments articulés sur le marché est bien mentionnée, mais la responsabilité à cet égard paraît reposer sur les Etats membres, ce qui constituera une entrave à la réalisation de véritables progrès. Là encore, le moyen le plus efficace (du point de vue coût) et l'échelon politique le plus approprié pour arriver à des instruments articulés sur le marché consistent à convenir de mesures concrètes au Conseil européen de printemps.

---

<sup>2</sup> Citation : "La stratégie révisée contiendra dès lors de nouveaux objectifs prioritaires concernant chacune des tendances non durables et fixera les échéances intermédiaires qui permettront à l'Union européenne de suivre les progrès réalisés".

Le principal instrument mentionné dans la Communication pour assurer la cohérence entre les politiques est le "Mécanisme équilibré d'analyse d'impact" (qui remplace les évaluations de durabilité prévues au Sommet de Göteborg). Le BEE a pu se rendre compte jusqu'à présent que cet instrument n'a en fait rien d'équilibré car il s'intéresse plus concrètement aux impacts économiques à court terme et n'accorde que peu d'attention aux deux autres dimensions. Cet instrument d'analyse d'impact devra être considérablement amélioré si l'on veut qu'il soit crédible.

*Citations de L'Examen de la Politique Environnementale 2004 :*

**"Eléments nouveaux :**

Il y a de plus en plus d'éléments prouvant que la politique de l'environnement et l'éco-innovation peuvent promouvoir la croissance économique et assurer le maintien et la création de postes de travail, contribuant ainsi à la compétitivité et à l'emploi. Le marché des biens et des services environnementaux est un marché mondial en expansion, estimé à plus de 500 milliards d'euros en 2003. Le secteur des éco-industries emploie plus de 2 millions de personnes en Europe et continue à croître d'environ 5% par an. Les débouchés sont prometteurs pour les produits éco-efficaces. L'émergence de grandes économies dynamiques comme le Brésil, l'Inde ou la Chine représente une pression croissante sur les ressources naturelles et fait grimper les émissions de polluants au niveau mondial, nécessitant une utilisation plus efficace de l'énergie et des ressources, tant dans ces pays que dans les nôtres.

Les contraintes environnementales liées à la rapidité de la croissance économique sont reconnues de plus en plus clairement par des pays comme la Chine, entraînant une meilleure prise de conscience de la nécessité du développement durable et offrant ainsi des débouchés commerciaux intéressants pour les éco-technologies.

Ainsi, de récents rapports révèlent que :

- l'incidence nette de la politique environnementale sur l'emploi est neutre ou légèrement positive ;
- les éco-industries ont obtenu de meilleurs résultats que les autres secteurs économiques ;
- les mesures adoptées en matière d'énergie renouvelable et d'efficacité énergétique renforcent la sécurité de l'approvisionnement énergétique et réduisent les pertes économiques liées à l'instabilité des prix du pétrole, tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre et le gaspillage des ressources disponibles en quantité limitée ;
- les dépenses liées à la pollution atmosphérique industrielle ont des répercussions généralement limitées sur la compétitivité ;
- un nombre croissant de sociétés et d'investisseurs s'intéressent de manière proactive aux performances environnementales et plusieurs études récentes indiquent que la bonne gestion environnementale va de pair avec une plus grande efficacité, enregistre de meilleures performances financières et ouvre de nouveaux marchés".

Le document propose ensuite un certain nombre de mesures qui "viseront à aider l'UE à tirer pleinement profit de la contribution que la politique moderne de l'environnement peut apporter à la compétitivité de l'UE, par exemple :

- les engagements communautaires et nationaux de mettre en œuvre le plan d'action en faveur des éco-technologies ;
- une réflexion quant à la manière dont les prix peuvent mieux intégrer les coûts pour la société;
- les stratégies thématiques relatives à l'utilisation durable des ressources naturelles et à la prévention et au recyclage des déchets".

Le document conclut aussi qu'il existe "également des domaines où des mesures à court terme doivent être prises, car ne pas agir maintenant pourrait se traduire plus tard par des coûts en hausse, des dommages irréversibles, et des occasions perdues d'adopter des solutions efficaces à moindre coût".

### Communication sur la Politique climatique

Dans ce document intitulé "Vaincre le changement climatique planétaire", la Commission montre que l'on peut s'attaquer au problème du changement climatique sans dépenses importantes si l'on adopte et que l'on mette en œuvre de bonne heure des mesures d'orientation énergiques telles que l'élimination des subventions en faveur du charbon, du pétrole et du gaz. Selon l'Agence européenne de l'Environnement, ces subventions coûtent actuellement à l'Europe 23,9 millions d'euros par an. En outre, la Communication de la Commission indique clairement que pour honorer l'objectif 2 de l'UE, nous avons besoin de réductions draconiennes des émissions de gaz à effet de serre. Mais la Communication ne soumet aucune proposition d'objectifs concrets au niveau de l'UE ou au niveau mondial et elle induit en erreur lorsqu'elle tire des conclusions sur la taille du défi (mondial). Affirmer que le monde a besoin de réduire "d'au moins 15% ses émissions d'ici 2050 par rapport aux niveaux de 1990" est vraiment le moins qu'on puisse dire. La Commission devrait se montrer plus courageuse !

Pour réaliser l'ambition de l'UE d'essayer de limiter d'ici 2050 le réchauffement global à moins de 2°C par rapport aux niveaux de 1990, *les émissions mondiales de gaz à effet de serre doivent chuter spectaculairement de 30% à 50% par rapport aux niveaux de 1990 d'ici 2050.*<sup>3</sup> Ceci est lié à une stabilisation des émissions mondiales de CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère à 450 parties par million (ppm)<sup>4</sup>. Or, le taux convenu par l'UE est de 550 ppm, ce qui pourrait avoir pour conséquence 75% de chances de voir la température monter de plus de 2°C. Tout retard d'intervention nécessitera des réductions supplémentaires d'environ 1% par tranche de cinq ans<sup>5</sup>.

---

<sup>3</sup> Il n'y a que d'énormes réductions d'émissions qui puissent freiner les changements climatiques. NewScientist.com news service, Jenny Hohan, Exeter. 3 février 2005.

<sup>4</sup> Malte Meinshausen, Swiss Federal Institute of Technology in Zurich. NewScientist.com news service, Jenny Hohan, Exeter. 3 février 2005.

<sup>5</sup> Malte Meinshausen, Swiss Federal Institute of Technology in Zurich. Symposium international sur la stabilisation des gaz à effet de serre. Hadley Centre, Met Office, Exeter, Royaume-Uni. 1-3 février 2005 (p 14).

**CONTRIBUTION DU BEE AU DEBAT SUR  
L'Avenir du Processus de Lisbonne,  
la contribution du Groupe Kok**

19 novembre 2004

- a. Lisbonne et la Stratégie du Développement durable
- b. La contribution du Groupe Kok
- c. L'appel du BEE à l'action de la Commission, du Conseil et du Parlement

**LISBONNE ET LA STRATEGIE DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

**Nous avons accompli des progrès entre Lisbonne et Gothenburg.....**

En juin 2001, le Conseil européen a adopté une stratégie de développement durable et a ajouté une dimension environnementale au Processus de Lisbonne pour l'emploi, la réforme économique et la cohésion sociale. La Communication « *Une Europe durable pour un monde meilleur : une stratégie de l'Union européenne pour le développement durable* » publiée en mai 2001 constituait la base des conclusions du Conseil.

Le Conseil européen disait entre autres :

*« Le développement durable – répondre aux besoins du présent sans compromettre ceux des générations futures – est un objectif fondamental assigné par les traités. Il implique que les politiques économiques, sociales et environnementales soient abordées dans un esprit de synergie. Les tendances qui menacent la qualité de vie future, si elles ne sont pas inversées, entraîneront une très forte augmentation des coûts à charge de la société ou deviendront irréversibles ».*

*« Assigner des objectifs clairs et stables en vue du développement durable ouvrira des perspectives économiques intéressantes, susceptibles de donner lieu à une nouvelle vague d'innovations technologiques et d'investissements, génératrice de croissance et d'emploi. Le Conseil européen invite l'industrie à participer à la mise au point et à l'utilisation généralisée de nouvelles technologies respectueuses de l'environnement dans des secteurs comme l'énergie et les transports. A cet égard, le Conseil européen souligne combien il importe de dissocier la croissance économique de l'utilisation des ressources ».*

*« La stratégie de développement durable de l'Union repose sur le principe selon lequel il faut examiner d'une manière coordonnée les conséquences économiques, sociales et environnementales de toutes les politiques et en tenir compte dans le processus de décision. Fixer les prix qui reflètent mieux ce que les différentes activités coûtent réellement à la société motiverait davantage les consommateurs et les producteurs dans leurs choix quotidiens quant aux biens et aux services à acheter ou à produire ».*

**.....Ne mettons pas ces progrès à néant !**

Compte tenu du fait que le développement durable est un objectif fondamental figurant dans les traités et la Constitution de l'Union européenne, le BEE espère que la Commission européenne prenne ces engagements au sérieux et accorde au développement durable la place centrale qui lui revient dans ses objectifs stratégiques en intégrant la stratégie pour le développement durable (SDD) de 2001 dans ces objectifs et en les renforçant si nécessaire. En outre, nous voulons insister sur le fait que nous avons des responsabilités au niveau national et global. L'Union européenne doit montrer le chemin en matière de modèles de production et de consommation durables, tels que les définissent les engagements de Rio en 1992 confirmés à Johannesburg en 2002.

Accorder une place centrale au développement durable est une démarche essentielle pour une Commission qui veut diriger l'Union européenne dans l'esprit de la nouvelle Constitution, en servant véritablement ses citoyens avec une attitude responsable vis-à-vis de la terre et de ses habitants, et avec une vision courageuse et créative de la modernisation économique. En particulier, une mise en œuvre plus poussée de la Stratégie de Lisbonne doit être envisagée en cohérence avec la SDD.

### **Créer des synergies**

Une approche cohérente du développement durable offre par la même occasion des opportunités pour des améliorations environnementales, sociales et économiques mais les synergies ne se créent pas de manière automatique. Trop longtemps, l'étroitesse d'esprit a prévalu, menant à des solutions unidimensionnelles qui compromettent d'autres dimensions. Imposer des progrès demande de la créativité, des approches novatrices et du courage politique lorsque les politiques économiques, sociales et environnementales se cumulent.

A la fin de l'année 2003, le BEE, la Confédération européenne des Syndicats et la Plate-forme des ONG du secteur social ont ensemble publié un Manifeste intitulé « *Investing for a Sustainable Development* »<sup>6</sup>. Ces trois grandes organisations coupoles représentant les intérêts environnementaux, sociaux et économiques, ont lancé un appel à la fois en faveur de politiques macro-économiques et de programmes d'investissement spécifiques qui débouchent sur des synergies en faveur d'objectifs sociaux, environnementaux et économiques (emploi). Dans une autre publication « *Investir pour un avenir durable, des meilleures pratiques aux pratiques courantes* », nous présentons des exemples concrets et existants pour étayer nos demandes.

En juillet 2004, la Présidence néerlandaise de l'Union européenne organisait une réunion informelle du Conseil de l'Environnement consacrée en grande partie aux éco-innovations, sous le titre « *Propre, Intelligent, Compétitif* ». Les recherches, les ateliers et les documents y afférents offraient des informations et des exemples nombreux sur les initiatives commerciales, les obstacles, les politiques et instruments qui améliorent l'éco-innovation. Il a été suggéré qu'une combinaison d'instruments est nécessaire : subventions, prêts, mesures fiscales, réglementations, évaluation comparative, marchés publics, taxes et fonds environnementaux : tous ces instruments sont utiles.

### **LA CONTRIBUTION DU GROUPE KOK**

Le rapport du Groupe Kok du 3 novembre 2004 ne remet pas en cause l'objectif principal du Processus de Lisbonne, à savoir que l'Union européenne devienne la région la plus compétitive du monde d'ici 2010. Utilisant comme indicateur principal une comparaison du PIB/habitant avec les

---

<sup>6</sup> Disponible en anglais uniquement.

États-Unis, cet objectif continue à poser problème. Cette orientation représente le développement économique en termes de survie des plus forts, tout en négligeant le fait que nous soyons des êtres humains intellectuellement capables d'organiser le monde d'une autre manière. Et ceci doit être pris en considération car la survie des plus aptes peut impliquer la surexploitation des milieux naturels, la marginalisation et l'appauvrissement d'un grand nombre de populations et l'accroissement des tensions entre les individus. En d'autres termes, c'est une voie dangereuse à emprunter. Une voie plus sûre, mais qui requiert certainement davantage de leadership politique, c'est celle qui encourage le développement durable au niveau mondial et qui englobe la participation des autres pays du monde.

Cependant, le Groupe Kok n'a pas encouragé le progrès économique aveugle aux dépens d'autres valeurs, comme d'aucuns le craignaient. En ce qui concerne le volet social, le BEE laisse aux organisations de citoyens qui travaillent (en partie) sur ces questions le soin d'émettre un jugement. Concernant l'environnement, le Groupe Kok a apporté un message mitigé, mais plutôt positif.

L'élément le plus clairement négatif est le soutien inconditionnel du Groupe Kok au Programme de démarrage rapide pour les projets infrastructurels prioritaires. Ce programme inclut des projets qui ont clairement un impact négatif sur l'environnement et la biodiversité.

La question de la réduction des charges pour les entreprises et les industries est abordée de manière prudente. Le rapport évoque davantage des charges administratives que légales. Il ne distingue pas l'environnement comme un domaine de préoccupations particulier. Mais dans les présentations, une version moins nuancée est présentée.

Cependant, le Groupe Kok confirme que la protection de l'environnement est un objectif central pour l'Union européenne et une valeur cruciale à part entière : *« La position de renforcer l'intégration des considérations environnementales dans la stratégie est consolidée par la nécessité de s'attaquer aux pressions existantes sur l'environnement afin d'éviter les effets négatifs sur la santé, la biodiversité, la propriété et l'activité économique, maintenant et à l'avenir. Refuser d'agir maintenant impliquera des dégradations plus grandes et peut-être irréversibles ou des coûts de rattrapage à plus long terme. »*

Le rapport indique que la contribution des politiques environnementales aux objectifs sociaux et économiques n'est pas une « condition sine qua non », mais une opportunité qui, jusqu'à présent, n'a été que trop peu reconnue, explorée et stimulée.

Le rapport Kok, tout comme la Présidence néerlandaise, se focalise sur la synergie entre l'économie et l'environnement. Le BEE souhaite souligner que la dimension sociale est tout aussi importante. Les groupes qui sont dans une situation précaire dans nos sociétés sont en général plus exposés aux risques environnementaux, ont des coûts énergétiques relativement plus élevés et vivent dans des cadres de vie moins agréables, et il convient donc de trouver rapidement pour eux des solutions « win-win ».

Le rapport suggère que les éco-innovations peuvent contribuer aux objectifs économiques. Dans ses recommandations, le rapport distingue quelques instruments spécifiques permettant d'améliorer l'éco-innovation : mise en œuvre du Plan d'action en faveur des écotecnologies (PAET), fonds de capital risque à destination des PME, suppression des subventions préjudiciables, plans d'action nationaux et locaux en faveur des marchés publics écologiques. Il encourage l'internalisation des coûts. *« Définir un cadre réglementaire approprié qui permette aux éco-innovations d'être intégrées dans les marchés est essentiel. Aujourd'hui, les prix pratiqués sur certains marchés sont disproportionnés, ce qui conduit à une mauvaise distribution des ressources et découragent les investisseurs et les acheteurs. Les prix en vigueur sur le marché doivent refléter les coûts réels des*

*différents biens et services pour la société. Il convient dès lors de supprimer graduellement les subventions qui nuisent à l'environnement et d'inclure progressivement les effets sur l'environnement dans les prix, en tenant compte d'autres objectifs politiques tels que la compétitivité dans l'économie mondiale et les aspects sociaux ».*

Il revendique également des politiques particulières de promotion des investissements, y compris les exemptions fiscales pour les fonds d'investissements « verts », telles que pratiquées aux Pays-Bas.

Enfin, le rapport lance un appel clair en faveur de l'utilisation de financements publics en vue de stimuler l'éco-innovation :

*« Les autorités nationales et locales doivent mettre sur pied des plans d'actions en faveur d'une meilleure prise en compte de l'environnement au niveau des marchés publics d'ici la fin 2006, en particulier en se concentrant sur les technologies des énergies renouvelables et des nouveaux types de carburants. La Commission doit encourager la dissémination des bonnes pratiques au sein des États membres et des pouvoirs publics ».*

## **APPEL A L'ACTION DE LA COMMISSION, DU CONSEIL ET DU PARLEMENT**

Le BEE en appelle à la nouvelle Commission européenne et au Conseil du printemps 2005 pour qu'ils prennent les mesures qui suivent, et au Parlement européen pour qu'il soutienne et suive ces mêmes mesures :

### **1. S'attaquer au déficit dans la mise en œuvre de la SDD**

Premièrement, le Sommet de printemps 2005 doit rappeler les obligations du Conseil et de la Commission dans le domaine du développement durable, réaffirmer son engagement en général et revendiquer un plan d'action spécifique, responsable et contrôlé qui comporte des objectifs et des échéances pour son exécution.

### **2. Rendre les marchés plus ouverts au développement durable : mobiliser le pouvoir d'achat des pouvoirs publics**

Les gouvernements nationaux sont en train d'adapter les réglementations pour les rendre conformes à la nouvelle législation européenne en matière d'attribution des marchés publics adoptée en 2004. Cette législation communautaire accorde la latitude aux gouvernements et aux pouvoirs publics de promouvoir les marchés publics durables, mais elle n'en fait pas une obligation.

Ainsi les gouvernements ont le choix : soit ils mettent tout en œuvre pour contribuer au développement durable et créent des réglementations qui encouragent les pouvoirs publics à acheter des biens et services durables, soit ils se dérobent à leur engagement envers le développement durable et créent des réglementations qui empêcheront les autorités publiques de le faire. La Commission européenne et le Conseil doivent veiller à ce que les gouvernements appliquent systématiquement des normes environnementales et sociales élevées lorsqu'ils lancent des appels d'offres.

### **3. Subventions préjudiciables : des paroles aux actes**

Depuis de nombreuses années, les conclusions du Conseil et de nombreux autres documents recommandent à diverses reprises la suppression des subventions préjudiciables. Les listes de telles subventions sont impressionnantes. Le manque de progrès à ce niveau devient de plus en plus embarrassant. Le Conseil économique et financier doit être mis à contribution dans ce domaine et

doit finaliser une stratégie précise avant mars 2006, avec la participation totale du Conseil de l'environnement.

#### **4. Investir pour le développement durable**

Les gouvernements sont de grands consommateurs. Outre les marchés publics écologiques, ils peuvent également concevoir des projets ou financer des projets qui, de manière innovante, contribuent positivement aux trois dimensions du développement durable.

#### **5. Rendre les marchés plus ouverts au développement durable : beaucoup d'autres options**

Intégration des coûts, transferts fiscaux, facilités fiscales, subventions, prêts verts, réglementation qui force l'innovation en définissant des normes de performance plus élevées : nous avons besoin d'actions plus cohérentes dans ce domaine, au niveau de l'Union et au niveau national.

#### **6. Une attention particulière aux nouveaux États membres**

Dans les nouveaux États membres de l'Union européenne, la situation économique et sociale contribue à la forte tentation de se concentrer d'abord sur (les formes traditionnelles de) la croissance économique et plus tard sur les préoccupations environnementales. Ceci peut mener à une détérioration irréversible de la biodiversité et à une augmentation d'autres problèmes environnementaux et de santé, qui eux-mêmes peuvent limiter la perspective future d'un développement durable dans ces pays. Comme le mentionne le rapport du Groupe Kok, « ne pas agir maintenant implique des détériorations plus grandes et peut-être irréversibles ou des coûts de rattrapage plus élevés à long terme. » Le processus de Lisbonne doit être particulièrement attentif à ce défi spécifique.

#### **7. Promouvoir l'échange permanent d'idées**

Les nouvelles idées et initiatives au sujet des différents aspects du concept du développement durable doivent être constamment disponibles et leurs incidences potentielles évaluées. Les idées prometteuses doivent recevoir le soutien financier et politique nécessaire afin d'être examinées plus en profondeur et mises en œuvre.

#### **8. Résister à la pression de la déréglementation au détriment de l'environnement**

Alors qu'il est possible et même nécessaire de réduire les charges administratives lorsqu'elles sont devenues sans intérêts, les politiques environnementales existantes ne doivent pas être menacées pour des raisons de compétitivité. En outre, les futures avancées en matière de législation ne doivent pas être entravées par une attitude alarmiste causée par de prétendues répercussions sur la compétitivité.

#### **9. Démystifier la relation entre l'environnement et la compétitivité**

Souvenons-nous de ce que dit l'OCDE : « *Les politiques de l'environnement peuvent influencer sur les coûts de production et par conséquent sur la compétitivité de secteurs ou industries particuliers. Les effets perçus comme préjudiciables à la compétitivité internationale des secteurs les plus touchés – et souvent les plus polluants – constituent souvent un sujet de préoccupation majeur. Il importe toutefois d'établir une distinction claire entre la compétitivité d'entreprises et de secteurs d'activités particuliers et celle de l'ensemble des activités économiques. La notion de compétitivité*

*prend un sens différent à chaque niveau. Une entreprise ou un secteur sont compétitifs s'ils sont en mesure d'affronter la concurrence sur les marchés internationaux et de dégager un taux de rentabilité satisfaisant. Pour un pays dans son ensemble, la notion de compétitivité est plus complexe. Au niveau de l'ensemble de l'économie, corriger les défaillances du marché – par exemple en introduisant des taxes tenant compte des coûts des externalités environnementales – permet d'améliorer la productivité économique globale. Si cette option peut représenter un facteur de renchérissement des coûts pour une entreprise ou une industrie, elle peut aussi être source d'économies pour les autres. Dans l'évaluation d'une politique, il convient de considérer les effets sur l'économie en général, et non simplement sur des secteurs particuliers. Les réformes des politiques ont tendance à produire des gagnants et des perdants à court terme. Ces conséquences peuvent être atténuées par des mesures d'accompagnement – visant par exemple à faciliter l'accès des travailleurs concernés à de nouvelles possibilités d'emploi – mais leur existence ne devrait pas empêcher de récolter, à plus long terme et pour l'ensemble de l'économie, les avantages que les réformes peuvent procurer du point de vue de l'efficacité environnementale et économique. »* (Questions à examiner », document préparé pour la réunion du Comité d'environnement au niveau ministériel, 20-21 avril 2004, OCDE).

**Bureau européen de l'Environnement**

Boulevard de Waterloo 34

1000 Bruxelles

Belgique

Tél. +32 2 289 10 90

Fax. +32 2 289 10 99

Site web : [eeb@eeb.org](mailto:eeb@eeb.org)

[www.eeb.org](http://www.eeb.org)

---

ASSOCIATION INTERNATIONALE SANS BUT LUCRATIF

